
Recueil des Actes Administratifs - Préfecture des
Hautes Pyrénées - Spécial n°6 publié le
21/08/2008

août 2008

Sommaire

Préfecture

POLITIQUE DE L ETAT

Action interministérielle et solidarité

2008234-02 - Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MERLIN, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées

Arrêté n°2008234-02

**Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MERLIN, secrétaire général
de la préfecture des Hautes-Pyrénées**

Administration : Préfecture

Bureau : Action interministérielle et solidarité

Signataire : Préfet

Date de signature : 21 Août 2008



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT

Bureau de l'Action Interministérielle
et de la Solidarité

ARRETE N° 2008-

portant délégation de signature à
M. Christophe MERLIN
secrétaire général de la préfecture
des Hautes-Pyrénées

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 ;

VU le décret du 31 août 2007 nommant M. Frédéric LOISEAU, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre ;

VU le décret du 29 octobre 2007 nommant M. Jean-François DELAGE, préfet du département des Hautes-Pyrénées ;

VU le décret du 30 octobre 2007 nommant Mme Hélène ROULAND-BOYER, sous-préfète d'Argelès-Gazost ;

VU le décret du 5 juillet 2008 nommant M. Christophe MERLIN, commissaire de police, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Christophe MERLIN, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, documents et en matière financière tous engagements juridiques, mandats et titres relevant des attributions de l'Etat dans le département des Hautes-Pyrénées, à l'exception :

- des mesures de réquisition prises en application de la loi du 11 juillet 1938,
- des déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit,
- des actes pour lesquels délégation de signature a été donnée à un chef de service de l'Etat dans le département.

.../...

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MERLIN, secrétaire général de la préfecture, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté, sera exercée par M. Frédéric LOISEAU, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Hélène ROULAND-BOYER, sous-préfète d'Argelès-Gazost.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 2008-217-01 du 4 août 2008 portant délégation de signature à M. Christophe MERLIN, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre et la sous-préfète d'Argelès-Gazost sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

TARBES, le 21 août 2008

Le Préfet,

Jean-François DELAGE